

Objet : MAPA 2019-CAA-023 Remplacement des gradateurs et électricité scénique du Dôme Théâtre d'Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°49 du 29 mars 2018 donnant délégation à M. Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public de travaux 2018-CAA-009 « Aménagement d'une plateforme bois énergie, avec zones de stockage à l'air libre et un sous hangar, voiries lourdes » avec les prestataires les mieux disants dans la limite de 1 086 000 €.

Vu l'arrêté 2017-030 donnant délégation à François CANTAMESSA pour les affaires traitant du suivi technique du patrimoine immobilier de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la réalisation des prestations objet du présent marché,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « **MAPA 2019-CAA-023 Remplacement des gradateurs et électricité scénique du Dôme Théâtre d'Albertville** » est confié à l'entreprise suivante :

RT EVENTS – 10 Avenue de l'Etang – 84000 AVIGNON pour un montant de 59 494,00 € HT

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 08 juillet 2019

François CANTAMESSA
Vice-Président en charge du suivi technique du
patrimoine immobilier de la Communauté
d'Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20190708-AD_2019-099-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019

Publication : 11/07/2019